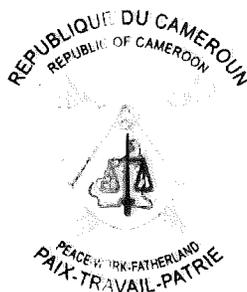


CAMEROON



68^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

PROJET DE BUDGET PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015

POINT 134 DE L'ORDRE DU JOUR

**DECLARATION DE S.E.M. TOMMO MONTHE
AMBASSADEUR, RPERESANTANT PERMANENT**

**NEW YORK, LE 28 OCTOBRE 2013
A VERIFIER AU PRONONCE**

MISSION PERMANENTE DU CAMEROUN
AUPRES DES NATIONS UNIES

PERMANENT MISSION OF CAMEROON
TO THE UNITED NATIONS

22 EAST 73rd STREET NEW YORK, N.Y. 10021
Tel: (212) 794 2295 Fax: (212) 249 0533
E-mail: delecam@delecam.us / Cameroon.mission@yahoo.com
Website: www.delecam.us

Monsieur le Président,

Pour les travaux de la Cinquième Commission, cette session revêt une grande importance, parce qu'elle est budgétaire. Outre qu'elle devra clôturer les comptes de l'exercice 2012-2013, elle aura à examiner et à ouvrir les crédits pour l'exercice biennal 2014-2015.

C'est dire que nous avons lu attentivement l'ensemble des documents qui ont été présentés sur ces questions. Nous avons écouté tout aussi attentivement les présentations qui en ont été faites devant la Commission par le Secrétaire général et le Président du Comité Consultatif pour les Questions Administratives et Budgétaires (CCQAB).

D'emblée, le Cameroun s'associe aux déclarations qui ont été faites sur le projet de budget programme 2014-2015, respectivement au nom du Groupe des 77 et la Chine ainsi qu'en celui du Groupe Africain.

Je salue derechef M. Carlos Ruiz Massieu, Président du CCQAB et l'ensemble des membres de son Comité pour la qualité de leur rapport. Ce document a mis en exergue la mission dorsale qui soutend le mandat du Comité depuis sa création le 13 février 1946 à savoir, entre autres, procéder à un examen technique, critique et indépendant du projet de budget soumis par le Secrétaire général à l'Assemblée Générale. Je voudrais en outre noter au passage que le Comité s'est honorablement acquitté d'une autre de ses missions, en présentant au total 38 communications sur diverses questions administratives et budgétaires aux organes des Nations Unies. Nous encourageons le Comité à renforcer l'accomplissement de cette mission en examinant, suivant une périodicité déterminée à convenir avec les acteurs concernés, les budgets administratifs des institutions spécialisées ainsi que les propositions visant les arrangements financiers à conclure avec ces institutions afin d'assurer une cohérence d'ensemble des pratiques budgétaires à l'échelle du système.

Sur la méthodologie d'établissement du budget, le CCQAB relève quelques distorsions : D'abord, le Secrétaire général s'est écarté de la méthode habituelle telle que prescrite et réaffirmée par les résolutions 41/213, 42/211, 47/212, 58/269 de l'Assemblée Générale. Si les 66^{ème} et 67^{ème} sessions de l'Assemblée n'ont pas actualisé les crédits en y incluant les montants découlant de l'inflation et du taux de change, en raison des difficultés financières conjoncturelles prévalant dans de nombreux pays membres, cela ne devrait pas être utilisé par le Secrétaire général pour déroger aux règles méthodologiques d'établissement du budget fixées par les résolutions précitées ainsi que la règle 102.2 du règlement financier et des règles de gestion financières de l'Organisation des Nations Unies. Ainsi que l'indique le CCQAB au paragraphe 33 de son rapport, la nouvelle base choisie par le Secrétaire général « comporte des éléments qui n'ont pas été approuvés par l'Assemblée Générale ». Nous souscrivons par conséquent à la recommandation faite par le Comité au paragraphe 35 du rapport visant à

demander au Secrétaire général de revenir à l'orthodoxie de la méthodologie budgétaire.

Le CCQAB note en outre (paragraphe 22 du rapport) que de nombreux rapports sont encore attendus, susceptibles d'engendrer de nouvelles dépenses à prendre en considération dans le budget 2014-2015 ; ce retard ne permet pas aux Etats membres de disposer de toute l'information sur l'ensemble des ressources budgétaires sollicitées et de prendre les décisions en toute connaissance de cause. Ceci est une autre anomalie dans la méthodologie budgétaire que le CCQAB a eu à relever dans le passé comme une mauvaise pratique dénommée « budgétisation progressive ».

S'agissant du contenu programmatique du budget, le CCQAB relève qu'il comporte des distorsions par rapport au texte figurant dans le plan programme qui a été examiné par le Comité de Programme et de la Coordination (CPC). Certains descriptifs de programme n'ont pas été soumis au processus intergouvernemental, ce qui pose la question de leur conformité d'une part avec les décisions prises par les organes délibérants, et d'autre part, avec le Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait au programme.

S'agissant de l'initiative de gestion du changement (paragraphe 24 du rapport du CCQAB), le CCQAB craint à juste titre que « des ressources et un temps considérable n'aient été consacrés à cette initiative pour obtenir peu de résultats tangibles ». Nous avons encore en souvenir l'initiative d'un rapport sur « Food for Oil » qui avait coûté près de 40 millions de dollars et des mois de travail pour des conclusions et recommandations que le CCQAB avait examinées et jugées de portée générale, sans grande pertinence ou impact sur les questions visées. Est-il encore besoin de rappeler que par sa résolution 66/257 du 9 avril 2012, l'Assemblée Générale avait demandé au Secrétaire général de lui soumettre, pour examen et décision préalables, un rapport complet sur cette initiative. Il est préoccupant de constater, comme le relève le CCQAB, au paragraphe 26 de son rapport, que le Secrétaire général a d'ores et déjà intégré divers éléments du plan de gestion du changement dans ses propositions budgétaires, contournant ce faisant les prescriptions de l'Assemblée Générale, il serait donc utile qu'un document de conférence récapitulant tous ces éléments soit présenté aux Etats membres lors des consultations officielles, pour examen et décision préalables, avant l'adoption du budget de l'exercice 2014-2015. Nous appuyons par conséquent la recommandation faite au paragraphe 27 du rapport du CCQAB sur ce sujet.

Quant aux gains d'efficacité, le CCQAB note au paragraphe 18 de son rapport que leur recherche a été inégalement opérée à travers divers chapitres budgétaires, certains chapitres, pourtant les plus indiqués pour cette opération ayant bénéficié d'exonération. En outre, l'impact des réductions sur les programmes a été néfaste et il n'est toujours pas certain que les gains obtenus seraient dirigés vers le compte de développement créé depuis de nombreuses années sans évolution notable.

S'agissant des postes, les modifications qui y ont été opérés par le Secrétaire général en termes de suppression, de création, de reclassement, de changement de source de financement, de vacance, et dont le solde est de 261, ont été diversement appréciées par le CCQAB. Plus spécialement, le Comité relève l'impact négatif de ces changements sur le rajeunissement du personnel tel que prescrit par l'Assemblée, le gonflement du sommet de la pyramide, le non respect des décisions prises par l'Assemblée elle-même concernant certains postes, la disproportion entre les divers chapitres budgétaires avec un préjudice concernant les chapitres ayant trait aux affaires économiques et sociales, notamment les Commissions régionales qui revêtent une grande priorité pour les pays en développement. Les consultations officieuses devraient permettre aux Etats membres de réparer ces préjudices en prenant des décisions qui évitent la pénalisation des programmes.

Pour ce qui est des crédits d'un montant de 6 millions et demi de dollars demandés au titre du programme intitulé « continuité des opérations », il convient d'abord de relever l'importance de ce programme qui repose sur les axiomes de « business security ; business continuity ; business recovery after disaster » et dont les actions n'ont pas été à la hauteur des résultats escomptés lorsque l'ouragan Sandy a sonné l'alerte et causé des dégâts jusqu'au « basement » des Nations Unies. Les observations et conclusions faites par le CCQAB aux paragraphes 132 à 137 de son rapport sont pertinentes et nous souhaitons que le Secrétaire général y accorde une attention vigilante pour une meilleure gestion du programme.

S'agissant des ressources extra-budgétaires (paragraphes 142 à 148 du rapport du CCQAB) estimées à 14,1 milliards de dollars pour le prochain exercice budgétaire, leur rapport avec le budget ordinaire pose l'éternel problème de l'influence, mieux de l'impact qu'elles exercent sur les priorités décidées par les Etats membres. Si l'on n'y prend pas garde, ces ressources finissent par changer les orientations et l'exécution du contenu programmatique du budget ; si ce phénomène se conjugue avec la base contractuelle assez instable des ressources humaines, les Nations Unies s'orienteront vers une « gestion à la carte » au lieu d'une « gestion à la charte », favorisant certains pays au détriment d'autres dans le contrôle des structures, des ressources, des programmes voire simplement du leadership au sein des Nations Unies. Nous souscrivons aux recommandations faites par le CCQAB au paragraphe 148 du rapport rappelant les paragraphes 39, 40 et 41 de la résolution 64/243 dans laquelle l'Assemblée Générale avait souligné que « tous les postes extra-budgétaires devaient absolument être administrés et gérés avec la même rigueur que les postes inscrits au budget ordinaire et que les ressources extrabudgétaires devaient être utilisées de manière conforme aux politiques, objectifs et activités de l'Organisation ».

Enfin, s'agissant de la nomenclature du Secrétariat (paragraphes 138 à 140 du rapport du CCQAB), le CCQAB y relève des incohérences et souligne à juste titre « que les directives existantes doivent être systématiquement appliquées dans toutes les entités du Secrétariat les écarts à la règle doivent être justifiés de façon claire.... Toute

proposition visant à mettre ces directives à jour devrait être soumise à l'Assemblée Générale pour examen ».

Est-il encore besoin de rappeler que lorsque l'Assemblée Générale adopte le budget, elle approuve explicitement les ressources financières, matérielles et humaines ventilées à travers les titres, les chapitres, les programmes et les sous programmes de l'instrument budgétaire ; elle approuve aussi les structures administratives (Départements, Bureaux, Services, Divisions, Sections, Unités etc) qui se doivent être des plus cohérentes si elles veulent encadrer avec efficacité toutes les ressources et leur exécution.

En définitive, le projet budget que la Cinquième Commission s'apprête à examiner pour sa biennale 2014-2015, fait partie des instruments-clés choisis par l'Assemblée Générale pour une gestion intégrée comprenant le plan stratégique avec sa composante plan-programme, les rapports de contrôle, d'inspection, d'investigation et d'évaluation. Ainsi que le rappellent si pertinemment les règles pertinentes en la matière, chacun des instruments précités est une étape nécessaire à la préparation de l'autre. Ces divers instruments s'insèrent eux-mêmes dans un cadre et un processus à la fois administratif et intergouvernemental comprenant :

- à l'interne, les différentes étapes depuis les unités de base de différents Départements jusqu'au Secrétaire général en tant que « Chief Administrative Officer » de l'Organisation, en passant par les Services centraux du Contrôleur et du Chef de Département de gestion
- à l'externe, les différentes instances d'experts ou de représentants gouvernementaux d'examen ou de contrôle telles que le Comité Consultatif pour les Questions Administratives et Budgétaires, la Commission de la Fonction Publique Internationale, le Nouveau Comité Consultatif pour les Questions d'Audit, ou le Comité du Programme et de la Coordination.

La coordination d'ensemble, une bonne lecture des interactions entre ces différentes instances, ainsi que leur utilisation franche et judicieuse, constituent les gages d'une gestion solide et efficace des Nations Unies, y compris à l'échelle du système.

En somme, l'ensemble des observations, commentaires et recommandations faites par le CCQAB sur le projet de budget de l'exercice 2014-2015, en particulier le récapitulatif au paragraphe 150 de son rapport, des ajustements proposés sur la base des soumissions du Secrétaire général et des clarifications complémentaires qui ont été ou seront données, ouvrent la voie et montrent l'ampleur des négociations que les Etats membres doivent engager de bonne foi pour permettre au Secrétaire général de disposer pour compter du 1^{er} janvier 2014, de l'ensemble des ressources matérielles, financières, et humaines ainsi que de mesures et procédures administratives adéquates pour une gestion efficace de l'Organisation pour les deux prochaines années.

Je vous remercie